Cour Commune de Justice et d'Arbitrage

Termes de Référence relatifs à la fourniture et l'installation d'équipements divers au Centre d'arbitrage de la CCJA

I. Contexte et justification

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a été créée par le Traité signé à Port-Louis (Maurice) le 17 octobre 1993 tel que révisé à Québec (Canada) le 17 octobre 2008.

Cette Organisation regroupe aujourd'hui dix-sept (17) Etats africains que sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, les Comores, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), l'une des institutions opérationnelles de l'OHADA, assure l'interprétation et l'application communes du Traité, des Règlements pris pour son application, des actes uniformes et des décisions. Pour réaliser cette mission globale, elle a des attributions judiciaires, consultatives et arbitrales.

En matière d'arbitrage, la CCJA dispose d'un Centre international d'arbitrage créé en son sein à l'effet d'exercer les attributions d'administration des procédures arbitrales dévolues à la Cour par les dispositions des articles 21 et suivants du Traité. Dans ce cadre, la Cour est chargée, par l'entremise de son Centre d'arbitrage, de :

1) la mise en œuvre des procédures après vérification de l'existence d'une convention d'arbitrage entre les parties ;
2) la confirmation ou la nomination des arbitres ;
3) l'examen des incidents de procédure ;
4) la fixation et le recouvrement des provisions ;
5) l'examen de la recevabilité et du bien-fondé des demandes de récusation d'arbitres ;
6) l'examen préalable des projets de sentence conformément à l'article 23 du Règlement d'arbitrage.

À date, la liste des arbitres inscrits au Centre d'arbitrage, arrêtée à l'issue de l'Assemblée Générale de la Cour du 15 février 2024, comporte 369 arbitres de diverses nationalités et professions. Afin de

Outre l'arbitrage, le Centre envisage d'étendre ses activités à la médiation dont la pratique, doublée de celle de l'arbitrage, à travers un processus maitrisé par les parties, permet une économie des coûts et le renforcement d'une justice contractuelle efficace dans l'espace OHADA. Des propositions sont faites dans ce sens en vue d'une très prochaine révision du Traité.

Accessoirement à ses activités traditionnelles, le Centre d'arbitrage réalise régulièrement des activités de promotion des modes alternatifs de règlement des différends, notamment des conférences et formations en arbitrage et en médiation, en partenariat avec l'ERSUMA. Ces activités se tiennent en bimodal, dans les locaux de la CCJA et par visioconférence. De plus, l'ERSUMA et le Centre d'arbitrage de la CCJA collaborent étroitement pour la certification en arbitrage OHADA qui constitue un levier important pour disposer du capital humain nécessaire au développement durable des modes alternatifs de règlement des différends.

Afin d'améliorer les performances du Centre d'arbitrage, l'OHADA a entrepris une série d'actions visant à redynamiser son système d'arbitrage. À la suite de la révision de l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage et du Règlement d'arbitrage de la CCJA en 2017, un nouveau règlement intérieur en matière d'arbitrage a été adopté le 20 septembre 2023 par l'Assemblée Générale de la Cour et approuvé par le Conseil des ministres de l'OHADA le 17 octobre 2023. Ce nouveau dispositif opère une restructuration du Centre d'arbitrage en créant en son sein un Comité de suivi des procédures qui est désormais l'organe en charge de la prise des décisions administratives afférentes aux procédures arbitrales.

Par ailleurs, le Centre est, depuis 2024, installé dans de nouveaux locaux plus conformes à sa position institutionnelle et à ses ambitions géostratégiques. Ces locaux sont destinés à accueillir un personnel plus important, des audiences des tribunaux arbitraux, des réunions, des conférences et des activités de formation, en présentiel et par visioconférence, dans plusieurs langues notamment les langues de travail de l'OHADA. À terme, ces locaux situés un quartier résidentiel d'Abidjan (Côte d'Ivoire) devront être équipées de matériel modernes et performants, pouvant notamment répondre au besoin de dématérialisation des procédures et de prise en charge du multilinguisme.

C'est dans le but d'équiper les nouveaux locaux du Centre d'arbitrage de la CCJA que l'OHADA, dans le cadre dans le cadre de la Convention de financement n° CZZ 1677 03 L qu'elle a conclue avec l'AFD, se propose d'acquérir des mobiliers de bureaux et des matériels informatiques et d'interprétation.

II. Objectifs

La présente mission a pour objectif la fourniture et l'installation, dans les nouveaux locaux du Centre d'arbitrage de la CCJA-OHADA, du matériel et de l'équipement nécessaires à son fonctionnement optimal. Le détail des équipements à acquérir est listé ci-après.

III. Caractéristiques des fournitures techniques

La prestation porte sur la fourniture des équipements ci-après, répartis en trois lots :

1er lot : matériels informatiques et assimilés :

Article No	Descriptions des fournitures	Unité de Mesure	Quantité
1	Ordinateurs portables	Unité	10
2	Station d'accueil	Unité	10
3	Écrans Connectivité et communications	Unité	10
4	Imprimante multifonction laser couleur ou équivalent + encres	Unité	10
5	Téléphone Polycom VVX 500	Unité	2
6	Téléphone Polycom VVX 300	Unité	12
7	Vidéoprojecteur	Unité	2
8	Ensemble matériels de Visio conférence	Unité	1
9	Photocopieur CANON Runner Advance DXC5860i	Unité	1
10	Scanner de production WorkForce DS-32000	Unité	1
11	Pare-feu Fortigate 101F + Fortinet FortiGate-101F Hardware plus 1 Year 24x7 FortiCare and FortiGuard Unified Threat Protection (UTP).	Unité	4

2ème lot : mobiliers de bureau et meubles de rangement

Article No	Descriptions des fournitures	Unité de Mesure	Quantité
1	Tables de Bureaux	Unité	12
2	Tables de Bureaux de direction	Unité	2
3	Fauteuils directeur	Unité	2
4	Fauteuils directeur	Unité	10
5	Fauteuils visiteurs	Unité	24
6	Meubles de rangement	Unité	36
7	Table de conférence grand format	Unité	1
8	Table salle de réunion	Unité	20
9	Siège visiteur avec accoudoirs en cuir	Unité	100
10	Chaise salle de réunion	Unité	20
11	Réfrigérateur	Unité	10
12	Onduleur Tension d'entrée principale	Unité	1
13	Etagères Métalliques galvanisés pour archive	Unité	60

3ème lot : matériel d'interprétariat des conférences

Article No	Descriptions des fournitures	Unité de Mesure	Quantité
1	Récepteur d'interprétation simultanée sans fil 8 canaux	Unité	100
2	Serveur du Congrès	Unité	1
3	Point d'accès sans fil	Unité	1
4	Console d'interprétariat - 32 canaux	Unité	2
5	Système de gestion de la console de l'interprète	Unité	1
6	Casque d'interprète	Unité	3
7	Casque stéréo	Unité	100
8	Étui de chargement avec une capacité de 60	Unité	2
9	Câble Ethernet Cat5e	Unité	1
10	Cabine de traduction - capacité : 2 personnes par cabine	Unité	4
11	Equipement multifonctionnel de stockage et de transport	Unité	1
12	Unité centrale de contrôle	Unité	1
13	Président Unité / Micro de table	Unité	1
14	Unité déléguée /Micro de table	Unité	50
15	Câble d'extension à 8 broches Longueur 20 m	Unité	5
16	Conférencier 300w 4Ω	Unité	1
17	Conférencier 150w 8Ω	Unité	4
18	Conférencier 180w 8Ω	Unité	2
19	Processeur audio numérique	Unité	1
20	Séquenceur de puissance	Unité	1
21	Câble de canon	Unité	20
22	Câble de haut parleur	Unité	300
23	Microphone sans fil (à main)	Unité	2
24	Antenne directionnelle active UHF	Unité	4
25	câble de transmission de signal professionnel	Unité	4

V. Présentation et évaluation des offres

Toutes les informations utiles sont indiquées dans l'Avis d'Appel d'Offres.